



Aah et retraite

Par courage

bonsoir,

J'ai la possibilité de partir à la retraite pour inaptitude le 1er mars 2025. La caf a bien reçu le courrier de la cnav. J'ai un taux de 50 à 79 %. Un droit ouvert d'aah jusqu'à 65 ans. Cette allocation sera t -elle versée jusqu'à 65ans en cas de retraite. L'assistante sociale me dit oui et vous votre avis ?

Par kang74

Bonjour

Vous percevez l'AAH au titre de la restriction substantielle à l'emploi .

Par de là, au moment de votre retraite pour inaptitude, il n'y a plus de restriction substantielle à l'emploi,l'AAH s'arrête .

Donc, je ne vois pas pourquoi l'AS vous a dit cela .